

Budget rectificatif 2/2018: excédent de l'exercice 2017

2018/2057(BUD) - 18/06/2018 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 13 avril 2018, la Commission a soumis au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 2 au budget général 2018 concernant la budgétisation de l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2017.

L'exécution de l'exercice 2017 présente un excédent de **555.542.325 EUR**, qui résulte:

a) d'une exécution positive dans la partie "recettes" du budget (+ 338,58 millions EUR), dont:

- Ressources propres): - 67,85 millions EUR ;
- Excédents, soldes et ajustements): + 11,74 millions EUR ;
- Intérêts de retard et amendes): + 342,61 millions EUR ;
- Autres titres: + 52,08 millions EUR.

b) d'une sous-exécution dans la partie "dépenses" du budget (- 216,96 millions EUR), dont notamment:

- crédits autorisés au titre du budget 2017 (Commission et autres institutions): - 284,14 millions EUR ;
- annulation de crédits reportés de l'exercice 2016 (Commission et autres institutions): - 99,26 millions EUR ;
- variations du taux de change: + 166,43 millions EUR ;

La budgétisation de cet excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE en 2018.

Le 18 juin 2018, le Conseil a adopté sa position sur le PBR n° 2 au budget général 2018 tel qu'il figure dans [l'annexe technique](#) à son exposé des motifs.